

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 SEPTEMBRE 2018

Déplacement des panneaux d'agglomération et de limitation de vitesse aux Baraques et modification de la vitesse au village de Tarreyres

Suite à la mise en service de la déviation de la RN 88, le trafic routier a augmenté. La traversée des Baraques est dangereuse, le carrefour permettant de rejoindre Solignac à St Christophe-sur-Dolaizon via la RD 27 est peu favorable à la sécurité des usagers (manque de visibilité, présence du bâti) et il est souvent difficile de s'engager pour les automobiles.

Il est demandé à Monsieur le Préfet le déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération côté sud (GB 10) au droit du PR 70,700 (l'un en face de l'autre) ainsi que côté nord avant le carrefour de Malpas (l'un en face de l'autre).

Un accident survenu dimanche 9 septembre démontre l'urgence de ce changement sollicité depuis plusieurs mois.

De même, afin de limiter les nuisances sonores et de renforcer la sécurité des usagers du village de Tarreyres, le conseil municipal demande à Monsieur le Préfet de réduire la vitesse à l'intérieur de l'agglomération de 50 km/h au lieu de 70 km/h dans le village de Tarreyres.

Avenants au marché « Rénovation énergétique du bâtiment mairie – école »

Le C M autorise le Maire à signer un avenant

-au lot n°1, **charpente, couverture, zinguerie** avec l'entreprise Assezat, titulaire du marché pour la somme de 6 336,64 € HT

-au lot n°3, **Peinture** avec l'entreprise BROCC pour la somme de 2 061,62 € HT

-au lot n°4, **Chauffage Fioul** avec l'entreprise CF2C Chapuis pour la somme de 4 413,38 € HT

Création d'un emploi permanent à temps non complet

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Il est proposé de reconduire le contrat sur l'école de Laurence Leite, d'une durée hebdomadaire de 20 h et charge le Maire d'établir le contrat à durée déterminée.

Décisions du Maire

Le droit de préemption n'a pas été exercé lors de la vente des biens suivants :

-section AC N° 171, 14 rue de la Pinède

-section AK N°144, 1 chemin de l'Azeuil

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu en Mairie à 20h15 **le mardi 9 octobre 2018**